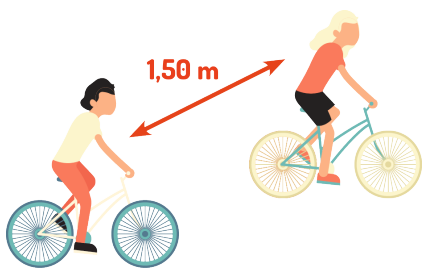


LA REPRISE, C'EST À VÉLO !



Le vélo permet de se déplacer en respectant des distances de précaution.

Faire du vélo est une activité physique qui améliore la santé de ceux qui la pratiquent.



Le vélo ne pollue pas. Or la pollution aux particules fines impacte notre santé à tous et est un facteur aggravant pour les cas de Covid 19.

La pratique du vélo répond à deux impératifs dans le contexte du déconfinement : il évite la saturation des transports en commun et le retour massif des embouteillages.



Le vélo est facile, peu coûteux et en agglomération aux heures de pointe, souvent plus rapide qu'une voiture.

En Belgique, 12% des déplacements domicile-travail de moins de 5 km se font en transport en commun et 55% en voiture. Sur cette distance (et même jusqu'à 15 km), le vélo est une alternative crédible. En mode pliant et en combinaison avec un parking relais (P+R), le vélo peut aussi concerner les navetteurs qui doivent entrer en ville.

